



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

### Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 28 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune d'Arques-la Bataille, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT, Marie-Laure DELAHAYE, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT (à partir de la question n°28), Pascale GUILBERT, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°14), Daniel LEFEVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY (à partir de la question n°28), Isabelle POULAIN, Julien PRIEUR-DAMECOUR et Frédéric WEISZ.

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Julien PRIEUR-DAMECOUR), Annick BEURAIN (donne procuration à Frédéric CANTO), Antoine BRUMENT (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Luc DESMAREST (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), René DESPREZ (donne procuration à Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Dominique GARCONNET, Jean-Claude GROUT (de la question n°1 à 27 et donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), François LEFEBVRE (à partir de la question n°15 et donne procuration à Florent BUSSY), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Nathalie PARESY (de la question n°1 à 27), Dominique PATRIX (donne procuration à Nathalie PARESY à partir de la question n°28), Annie PIMONT, Patricia RIDEL (donne procuration à François GARRAUD), Stéphanie ROBY (donne procuration à Joël MENARD), Guy SENEAL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Véronique SENEAL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Sarah KHEDIMALLAH.

- **Madame Sarah KHEDIMALLAH a été désignée secrétaire de séance,**
- **Le compte-rendu des décisions a été approuvé à l'unanimité,**
- **Le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité.**
- **Ordre du jour :**

#### **HABITAT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

- **28-06-22/01 – Programme Local de l'Habitat (PLH) – Bilan 2020 et 2021**

Le bilan des années 2020 et 2021 du PLH a été approuvé à la majorité des suffrages exprimés (38 voix pour et 2 voix contre : M. Jean-Jacques BRUMENT (et pour M. Antoine BRUMENT) et il a été dit que ce bilan sera transmis au Préfet, aux communes membres, au PETR Dieppe Pays Normand et aux services de la DDTM.

- **28-06-22/02 – Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de Logement Social**

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (37 voix pour, 2 voix contre (Jean-Jacques BRUMENT (et pour Antoine BRUMENT) et 2 abstentions (Maryline FOURNIER et André GAUTIER)).

Il a été dit que la mise en place de la cotation ne se fera qu'à compter du 31 décembre 2023 et Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer.

Ce bilan sera transmis aux partenaires institutionnels pour avis attendu dans un délai de 2 mois, faute de quoi il sera réputé favorable.

- **28-06-22/03 – Délégation des aides à la pierre – Approbation du Programme d'Actions Territorial (PAT) 2022**

Le PAT 2022 de la CLAH a été approuvé à la majorité des suffrages exprimés (38 voix pour, 2 voix contre (Jean-Jacques BRUMENT (et pour Antoine BRUMENT) et une abstention (André GAUTIER).

**AMENAGEMENT – Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

- **28-06-22/04 – Etudes de reconversion du secteur « Chemin de la Rivière » à Rouxmesnil-Bouteilles – Convention d'intervention de l'EPFN**

La convention d'intervention de l'EPFN relative aux études de reconversion du secteur « Chemin de la Rivière » à Rouxmesnil-Bouteilles a été validée à l'unanimité et le plan de financement validé par la Commission Permanente de la Région au titre du fonds friches, en date du 7 avril 2022, a été acté.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer la convention avec l'EPFN, avec une participation de Dieppe-Maritime attendue à hauteur de 24 000 € TTC pour l'étude pré-opérationnelle, de 12 500 € HT pour les études techniques, ainsi que la TVA totale des études techniques d'un montant de 10 000 €.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

- **28-06-22/05 – Etudes de reconversion « Bâtiment 136 REGMA » à Arques-la-Bataille – Convention d'intervention de l'EPFN**

La convention d'intervention de l'EPFN relative aux études préalables à la réhabilitation du « Bâtiment 136 Regma » à Arques-la-Bataille a été validée à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : M. Daniel LEFEBVRE) et le plan de financement validé par la Commission Permanente de la Région au titre du fonds friches, en date du 7 juin 2021, a été acté.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer la convention avec l'EPFN, avec une participation de Dieppe-Maritime attendue à hauteur de 17 500 € HT pour les études techniques, soit 25% du coût total HT, ainsi que le financement de la TVA totale d'un montant de 14 000 €.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

- **28-06-22/06 – Fonds de concours – Dynamisation du centre bourg de Varengueville-sur-Mer (Phase 1) : Aménagement du secteur grange**

Il a été accordé, à la majorité des suffrages exprimés (9 voix contre : Julien PRIEUR-DAMECOUR (et pour Bérénice AMOURETTE), Yoann COLLIN (et pour René DESPREZ), Olivier DE CONIHOUT, Isabelle DUBUFRESNIL, André GAUTIER (et pour Imelda VANDECANDELAERE) et Annie OUVRY), un fonds de concours à la commune de Varengueville-sur-Mer pour un montant de 12 246,54 € maximum.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

- **28-06-22/07 – Fonds de concours – Dynamisation du centre bourg de Varengueville-sur-Mer (Phase 2) : Aménagement du circuit piétonnier, de parkings et création d'un verger conservatoire**

Il a été accordé, à la majorité des suffrages exprimés (9 voix contre : Julien PRIEUR-DAMECOUR (et pour Bérénice AMOURETTE), Yoann COLLIN (et pour René DESPREZ), Olivier DE CONIHOUT, Isabelle DUBUFRESNIL, André GAUTIER (et pour Imelda VANDECANDELAERE) et Annie OUVRY), un fonds de concours à la commune de Varengueville-sur-Mer pour un montant de 29 072,46 € maximum.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

- **28-06-22/08 – Fonds de concours – Réhabilitation d'une maison située route de Dieppe à Petit-Apperville, commune d'Hautot-sur-Mer**

Il a été accordé, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix contre : Maryline FOURNIER, Julien PRIEUR-DAMECOUR (et pour Bérénice AMOURETTE), Yoann COLLIN (et pour René DESPREZ), Olivier DE CONIHOUT, Isabelle DUBUFRESNIL, André GAUTIER (et pour Imelda VANDECANDELAERE) et Annie OUVRY), un fonds de concours à la commune d'Hautot-sur-Mer pour un montant de 16 866,52 € maximum.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

- **28-06-22/09 – Fonds de concours – Acquisition de matériel de voirie pour la commune de Grèges**

Il a été accordé, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix contre : Maryline FOURNIER, Julien PRIEUR-DAMECOUR (et pour Bérénice AMOURETTE), Yoann COLLIN (et pour René DESPREZ), Olivier DE CONIHOUT, Isabelle DUBUFRESNIL, André GAUTIER (et pour Imelda VANDECANDELAERE) et Annie OUVRY), un fonds de concours à la commune de Grèges pour un montant de 4 514,90 € maximum.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

- **28-06-22/10 – Fonds de concours – Extension du cimetière de la commune de Grèges (2<sup>ème</sup> tranche)**

Il a été accordé, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix contre : Maryline FOURNIER, Julien PRIEUR-DAMECOUR (et pour Bérénice AMOURETTE), Yoann COLLIN (et pour René DESPREZ), Olivier DE CONIHOUT, Isabelle DUBUFRESNIL, André GAUTIER (et pour Imelda VANDECANDELAERE) et Annie OUVRY), un fonds de concours à la commune de Grèges pour un montant de 5 884,37€ maximum.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

- **28-06-22/11 – Fonds de concours – Réalisation des aménagements de sécurité sur le réseau routier communal de Grèges**

Il a été accordé, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix contre : Maryline FOURNIER, Julien PRIEUR-DAMECOUR (et pour Bérénice AMOURETTE), Yoann COLLIN (et pour René DESPREZ), Olivier DE CONIHOUT, Isabelle DUBUFRESNIL, André GAUTIER (et pour Imelda VANDECANDELAERE) et Annie OUVRY), un fonds de concours à la commune de Grèges pour un montant de 1 113,20 € maximum.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

- **28-06-22/12 – Concession d'aménagement ZAC EUROCHANNEL – Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale concédante 2021 (CRACL)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale concédante arrêté au 31 décembre 2021 (CRACL) a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document relatif à intervenir.

- **28-06-22/13 – Aménagement de la tranche 2 d’Eurochannel II sur les communes de Dieppe et Martin-Eglise – Déclaration de projet portant sur l’intérêt général de l’opération**

La déclaration de projet au sens de l’article L.126-1 du Code de l’environnement, portant sur l’intérêt général du projet d’aménagement de la tranche 2 d’Eurochannel II sur les communes de Dieppe et Martin-Eglise, a été approuvée à l’unanimité.

L’intérêt général du projet d’aménagement de la tranche 2 d’Eurochannel II a été déclaré et la volonté de Dieppe-Maritime de poursuivre le projet a été confirmée.

Il a été sollicité, par l’intermédiaire de l’EPFN, agissant pour le compte de Dieppe-Maritime, l’arrêté préfectoral de Déclaration d’Utilité Publique du projet soumis à enquête et il a été décidé de poursuivre la procédure, par l’intermédiaire de l’EPFN, en vue de procéder aux acquisitions foncières par voie amiable, voire par voie d’expropriation si besoin était.

- **28-06-22/14 – Vente des parcelles AC 611 et AC 512 sur la zone d’activités Douxmesnil à Offranville au profit de DEVATEC – Modification de la délibération du 15 mars 2022 et ajustement mineur de la surface arpentée**

Il a été décidé, à l’unanimité, de modifier la délibération du 15 mars 2022 et approuvé la vente au profit de l’entreprise DEVATEC des parcelles AC 611 et AC 512 au prix de 18 €/m<sup>2</sup> HT, conformément à l’avis du Domaine, soit pour un montant de 76 788 € HT.

Monsieur le Président a été autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession au profit de l’entreprise DEVATEC ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle en restant solidaire.

Il a été dit que la recette sera imputée sur le budget principal de Dieppe-Maritime.

### **EAU/ASSAINISSEMENT – Rapporteur : M. le Président**

- **28-06-22/15 – EAU POTABLE – Plan d’actions pour la réduction des pertes en eau**

Le plan d’actions pour la réduction des pertes en eau sur le réseau de distribution d’eau potable pour les secteurs de Dieppe, Varengeville-sur-Mer, Arques-la-Bataille et la Scie en application des dispositions de l’article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a été adopté à l’unanimité ainsi qu’une autorisation de programme d’un montant de 4 638 460 € HT sur la période de 2022 à 2026.

Il a été dit que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront inscrites sur le budget annexe de l’eau potable de Dieppe-Maritime, ces dépenses étant financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire selon le planning prévisionnel. Des variations sont possibles compte tenu des aléas de mise en œuvre des différentes opérations.

- **28-06-22-21/16 – EAU POTABLE - Convention d’occupation du domaine public relative aux équipements de communications électroniques sur le réservoir Eurochannel**

La convention avec l’opérateur TOWERCAST a été approuvée à l’unanimité et Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Il a été dit que les recettes seront inscrites au budget annexe de l’eau.

- **28-06-22/17 – EAU POTABLE - Renouvellement de cinq conventions d’occupation du domaine ferroviaire entre SNCF Réseau et Dieppe-Maritime**

Les cinq conventions d’occupation « traversées » du domaine public ferroviaire entre SNCF-Réseau et Dieppe-Maritime ont été approuvées à l’unanimité et Monsieur le Président a été autorisé à signer lesdites conventions ainsi que tout autre document y afférent.

Il a été dit que les crédits seront inscrits au budget annexe eau potable de Dieppe-Maritime.

- **28-06-22/18 – ASSAINISSEMENT - Convention d'occupation du domaine ferroviaire entre SNCF Réseau et Dieppe-Maritime**

La convention d'occupation « traversées » du domaine public ferroviaire entre SNCF Réseau et Dieppe-Maritime a été approuvée à l'unanimité et Monsieur le Président a été autorisé à signer ladite convention ainsi que tout autre document y afférent.

Il a été dit que les crédits seront inscrits au budget annexe assainissement de Dieppe-Maritime.

- **28-06-22/19 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Convention pour la facturation, le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif**

Le montant de la rémunération du délégataire a été fixé, à l'unanimité, à 2,00 € HT par facture émise pour l'année 2022 et APPROUVE ses modalités d'évolution.

La convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif par le délégataire du service public de distribution d'eau potable a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif à venir.

Il a été dit que les dépenses seront inscrites au budget annexe du SPANC.

### **PATRIMOINE - Rapporteur : M. Christophe LOUCHEL**

- **28-06-22/20 – SDE 76 – Convention tripartite relative aux travaux de réfection et d'amélioration de l'éclairage public – Chemin de Bruyères – Saint-Aubin-sur-Scie**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter le projet décrit dans la délibération et il a été demandé au SDE 76 de programmer les travaux et ce dès que possible.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir, et il a été dit que la dépense d'investissement est inscrite au budget communautaire pour un montant de 23 936,00 € TTC.

- **28-06-22/21 – SDE 76 – Convention tripartite relative aux travaux de réfection et d'amélioration de l'éclairage du terrain synthétique Stade Dasnias – Saint-Aubin-sur-Scie**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter le projet décrit dans la délibération et il a été demandé au SDE 76 de programmer les travaux et ce dès que possible.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir, et il a été dit que la dépense d'investissement est inscrite au budget communautaire pour un montant de 35 339,00 € TTC.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Rapporteur : M. Frédéric CANTO**

- **28-06-22/22 – Contrat de Ville 2015-2023 – Adoption de la programmation 2022**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Maryline FOURNIER), d'approuver la programmation 2022 du Contrat de Ville 2015-2023 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Il a été décidé d'attribuer aux organismes partenaires du Contrat de Ville les subventions pour les montants maximum indiqués ci-dessus dans le cadre de la programmation 2022 et figurant dans l'annexe n°1 ainsi que les demandes de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

Les crédits nécessaires ont été inscrits sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2022.

- **28-06-22/23 – Programme LEADER – Subvention de Dieppe-Maritime pour l'entreprise « MAISON DUPONT »**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Maryline FOURNIER), d'approuver le versement d'une subvention de 6 595,79 € à l'entreprise MAISON DUPONT et M. le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits nécessaires ont été inscrits sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2022.

- **28-06-22/24 – actualisation tarifs salle de réunion a la Pépinière d'entreprises CREA+**

Il a été approuvé, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs de location pour la salle de réunion à l'étage de la Pépinière d'entreprises CREA+ et il a été précisé que cette nouvelle grille locative ne sera pas soumise aux révisions annuelles liées à l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent et il a été dit que les recettes seront inscrites au budget ZAE de Dieppe-Maritime.

### **INFORMATIQUE ET STRATÉGIES NUMÉRIQUES – Rapporteur : M. Frédéric CANTO**

- **28-06-22/25 – Adhésion au pôle TES – Pôle de compétitivité de Normandie**

Il a été approuvé, à l'unanimité, l'adhésion au pôle de compétitivité TES pour l'année 2022 qui pourra être renouvelée 2 fois si nécessaire.

Il a été dit que les frais d'adhésion seront imputés sur le budget Principal de Dieppe-Maritime.

### **AFFAIRES CULTURELLES – Rapporteur : M. le Président**

- **28-06-22/26 – Dispositif Enseignements Artistiques à l'École (EAE) – Remboursement de Dieppe-Maritime à la Communauté de Communes Falaises du Talou – 2021/2022**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Mme Annie OUVRY ; 2 abstentions : M. André GAUTIER (et pour Mme Imelda VANDECANDELAERE)), d'effectuer un remboursement en faveur de la Communauté de communes Falaises du Talou à hauteur de 1 507,29 €.

M. le Président a été autorisé à signer la convention encadrant le remboursement de la Communauté de communes Falaises du Talou.

- **28-06-22/27 – Association Dieppe Capitale du Cerf-Volant – Subvention pour l'organisation du Festival International de Cerf-Volant 2022 (21<sup>ème</sup> édition)**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 60 000 € maximum à l'association Dieppe Capitale du Cerf-Volant pour soutenir son activité 2022.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière 2022 actée et tout autre document y afférent.

### **TRANSPORTS – Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE**

- **28-06-22/28 – Examen du rapport d'activité de la société Transdev Urbain Dieppe (TUD) pour l'exercice 2021**

Il a été pris acte du rapport du concessionnaire 2021, comportant les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la concession de services publics de transport public, et l'analyse de la qualité de service conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT et en application des dispositions de l'article 52 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

## **ENVIRONNEMENT – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

- **28-06-22/29 – Convention de partenariat triennal 2022-2024 ESTRAN – Cité de la Mer**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise en œuvre du nouveau partenariat triennal 2022-2024 avec l'association ESTRAN – Cité de la Mer et d'autoriser le versement d'une subvention annuelle pour les 3 années concernées, soit 32 431 € pour 2022, 33 064 € pour 2023 et 33 769 € pour 2024.

Il a été dit que les crédits seront inscrits au budget principal pour les 3 années concernées.

## **RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : M. le Président**

- **28-06-22/30 – Mise à jour du règlement intérieur du personnel de Dieppe-Maritime**

Il a été approuvé, à l'unanimité, annexé à la délibération, le règlement intérieur du personnel de Dieppe-Maritime modifié.

- **28-06-22/31 – Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP**

Il a été approuvé, à l'unanimité, l'instauration d'une « IFSE régie », l'application du dispositif ainsi que la validation des critères et les montants.

Il a été dit que les dépenses correspondantes seront inscrites dans les différents budgets concernés.

- **28-06-22/32 – Recours à deux contrats d'apprentissage**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le recours à deux contrats d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2022/2023, un contrat d'apprentissage pour le Pôle Administration Générale, Instances et Juridique ainsi qu'un autre contrat pour le service Informatique et Stratégies numériques.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions de formation conclues avec le centre de formation d'apprenti.

Il a été dit que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrites au budget principal de Dieppe-Maritime.

- **28-06-22/33 – Modification du tableau des effectifs**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (3 voix contre : M. André GAUTIER (et pour Mme Imelda VANDECANDELAERE) et Mme Annie OUVRY) :

- d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,
- d'approuver le renouvellement du contrat du Directeur du service « Patrimoines et Voiries » pour une durée de trois ans maximum,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir suivant les dispositions de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 521,
- d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet d'Ingénieur territorial,
- d'autoriser, en cas de candidatures infructueuses, le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A suivant les dispositions de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée maximum de trois ans et de fixer la rémunération suivant l'échelon 3, indice brut 721 – indice majoré 597 du grade indiciaire d'ingénieur et d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir,

- d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet de chargé(e) de DSP eau et assainissement au grade de Rédacteur territorial,
- d'autoriser, en cas de candidatures infructueuse, le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B suivant les dispositions de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée maximum de trois ans et de fixer la rémunération suivant l'échelon 8, indice brut 478 – indice majoré 415 suivant la grille indiciaire du grade susvisé et d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir,
- d'autoriser, pour le poste de Technicien SIG, en cas de candidatures infructueuses, le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B suivant les dispositions de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée maximum de trois ans et de fixer la rémunération suivant l'échelon 8, indice brut 478 – indice majoré 415 suivant la grille indiciaire du grade susvisé et d'attribuer les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'approuver la baisse de la durée hebdomadaire du poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2<sup>ème</sup> classe dispensant les disciplines de la guitare classique, du saxophone et de la contrebasse, de 15,5 heures à 14 heures,
- d'autoriser la suppression du poste de Directeur du service « Transports et mobilités » au grade d'Ingénieur principal.

### **FINANCES – Rapporteur : M. le Président**

- **28-06-22/34 – Mise en place de la M57 – Modification de la délibération n° 05-04-22/22 du 5 avril 2022**

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération n°05-04-22/22 du 5 avril 2022 afin de reporter la date d'adoption de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **28-06-22/35 – ZAE – Remboursement de l'avance du budget ZAE**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer le report du remboursement de l'avance au budget ZAE, d'une somme de 47 475 €, au 31 décembre 2024.

- **28-06-22/36 – BUDGET PRINCIPAL 2022 – Décision modificative n° 1**

Il a été décidé, l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. André GAUTIER (et pour Mme Imelda VANDECANDELAERE)), d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal comme suit :

- En section de fonctionnement :



Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	617	90	R	Etudes et recherches	-10 000 €	
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>					<b>-10 000 €</b>	
65	6541	01	R	Créances admises en non-valeur	3 335 €	
65	657363	512	R	Subventions de fonctionnement versées - Établissements à caractère adm.	-50 000 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>					<b>-46 665 €</b>	
67	673	90	R	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 307 €	
67	6743	313	R	Subventions de fonctionnement (versées par les groupements)	50 000 €	
<b>Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b>					<b>61 307 €</b>	
73	7382	01	R	Fraction de TVA		4 642 €
<b>Total chapitre 73 – Impôts et taxes</b>						<b>4 642 €</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>					<b>4 642 €</b>	<b>4 642 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2111	R	Terrains nus	10 000 €	
<b>Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>				<b>10 000 €</b>	
16	1641	R	Emprunts		10 000 €
<b>Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</b>					<b>10 000 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-06-22/37 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022 – Décision modificative n° 1**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement 2022 comme suit :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
65	6541	R	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	
65	658	R	Charges diverses de gestion courante	4 200,00 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>				<b>5 200,00 €</b>	
67	673	R	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 100,00 €	
<b>Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b>				<b>1 100,00 €</b>	
74	741	R	Primes d'épuration		6 300,00 €
<b>Total chapitre 74 – Dotations et participations</b>					<b>6 300,00 €</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>6 300,00 €</b>	<b>6 300,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2315	R	Installations, matériels et outillages techniques	-1 182,00 €	
<b>Total chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>				<b>-1 182,00 €</b>	
26	266	R	Autres formes de participation	1 182,00 €	
<b>Total chapitre 26 – Participations, créances</b>				<b>1 182,00 €</b>	
<b>Total section d'investissement</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-06-22/38– BUDGET ANNEXE DU SPANC 2022 – Décision modificative n° 1**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe du SPANC 2022, en section d'investissement, comme suit :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
26	266	R	Autres formes de participation	41 €	
<b>Total chapitre 26 – Participations, créances</b>				<b>41 €</b>	
4581	4581	R	Opérations pour le compte de tiers – Dépenses	-41 €	
<b>Total chapitre 4581 – Opérations pour compte de tiers</b>				<b>-41 €</b>	
<b>Total section d'investissement</b>				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-06-22/39 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2022 – Décision modificative n° 1**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau 2022, en section d'investissement, comme suit :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R	Emprunts		- 5 700 €
<b>Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</b>					<b>-5 700 €</b>
21	217531	R	Réseaux d'adduction d'eau	14 200 €	20 862 €
<b>Total chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>				<b>14 200 €</b>	<b>20 862 €</b>
26	266	R	Autres formes de participation	962 €	
<b>Total chapitre 26 – Participations, créances</b>				<b>962 €</b>	
<b>Total section d'investissement</b>				<b>15 162 €</b>	<b>15 162 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-06-22/40 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS 2022 – Décision modificative n°1**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe des transports publics 2022 comme suit :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6135	R	Locations mobilières	20 000 €	
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>				<b>20 000 €</b>	
012	6411	R	Salaires, appointements, commissions de base	-1 000 €	
<b>Total chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>				<b>-1 000 €</b>	
65	6541	R	Créances admises en non-valeur	1 000 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>				<b>1 000 €</b>	
67	6743	R	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	-20 000 €	
<b>Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b>				<b>-20 000 €</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R	Emprunts		2 764 €
<b>Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</b>					<b>2 764 €</b>
26	266	R	Autres formes de participation	2 764 €	
<b>Total chapitre 26 – Participations, créances</b>				<b>2 764 €</b>	
<b>Total section d'investissement</b>				<b>2 764 €</b>	<b>2 764 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- **28-06-22/41 – BUDGET ANNEXE ZAE 2022 – Décision modificative n° 1**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe ZAE comme suit :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60611	R	Eau et assainissement	400 €	
011	60621	R	Combustibles	4 070 €	
011	611	R	Contrats de prestations de services	140 €	
011	61521	R	Entretien et réparations terrains	-8 200 €	
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>				<b>-3 590 €</b>	
65	6541	R	Créances admises en non-valeur	915 €	
65	6542	R	Créances éteintes	8 225 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>				<b>9 140 €</b>	
78	7817	R	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		10 950 €
<b>Total chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>					<b>10 950 €</b>
023	023	O	Virement à la section d'investissement	5 400 €	
<b>Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</b>				<b>5 400 €</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>10 950 €</b>	<b>10 950 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R	Emprunts		7 610 €
<b>Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</b>					<b>7 610 €</b>
21	2135	R	Installations générales, agencements	5 400 €	
<b>Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>				<b>5 400 €</b>	
26	266	R	Autres formes de participation	7 610 €	
<b>Total chapitre 26 – Participations</b>				<b>7 610 €</b>	
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement		5 400 €
<b>Total chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</b>					<b>5 400 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				<b>13 010 €</b>	<b>13 010 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-06-22/42 – BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2022 – Décision modificative n° 1**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés comme suit :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	812	R	Contrats de prestations de service	93 200 €	
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>					<b>93 200 €</b>	
65	6541	812	R	Créances admises en non-valeur	3 620 €	
65	6542	812	R	Créances éteintes	2 000 €	
65	65548	812	R	Contributions aux organismes de regroupement – Autres contributions	8 000 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>					<b>13 620 €</b>	
70	70	7078	R	Autres marchandises		84 240 €
<b>Total chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses</b>						<b>84 240 €</b>
78	7817	812	R	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		22 580 €
<b>Total chapitre 78 – Reprises sur provisions et amortissements</b>						<b>22 580 €</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>					<b>106 820 €</b>	<b>106 820 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2188	R	Autres immobilisations corporelles	-6 048 €	
<b>Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>				<b>-6 048 €</b>	
26	266	R	Autres formes de participation	6 048 €	
<b>Total chapitre 26 - Participations</b>				<b>6 048 €</b>	
<b>Total section d'investissement</b>				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-06-22/43 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTE INERCOMMUNAL 2022 – Décision modificative n° 1**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe du centre de santé intercommunal comme suit :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6262	R	Frais de télécommunications	1 500 €	
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>				<b>1 500 €</b>	
65	6518	R	Redevances pour concessions, brevets, licences, ... - Autres	-1 500 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>				<b>- 1 500 €</b>	
68	6815	R	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	90 750 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>				<b>90 750 €</b>	
70	7066	R	Redevances et droits des services à caractère social		90 750 €
<b>Total chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses</b>					<b>90 750 €</b>
74	7478	R	Participations - Autres organismes		50 000 €
<b>Total chapitre 74 – Dotations et participations</b>					<b>50 000 €</b>
75	7552	R	Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal		-50 000 €
<b>Total chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</b>					<b>-50 000 €</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>				<b>90 750 €</b>	<b>90 750 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	R	Frais d'études	-46 680 €	
<b>Total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>				<b>-46 680 €</b>	
21	2141	R	Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics	-98 000 €	
<b>Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>				<b>-98 000 €</b>	
10	10222	R	FCTVA		-15 460 €
<b>Total chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>					<b>-15 460 €</b>
13	1347	R	Dotations de soutien à l'investissement local		-18 000 €
<b>Total chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues</b>					<b>-18 000 €</b>
16	1641	R	Emprunts		-111 220 €
<b>Total chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</b>					<b>-111 220 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>				<b>144 680 €</b>	<b>144 680 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- **28-06-22/44 – BUDGET ANNEXE ZAE 2022 – Reprise sur provision pour risque de non encaissement des loyers de la société MALAGROUP et admission en non-valeur des créances éteintes**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- la reprise totale de la provision semi-budgétaire pour risque de non encaissement des loyers de la société MALAGROUP. Le montant de la reprise de 10 950 € sera imputé à l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants »,
- de déclarer irrécouvrable et d'admettre en créances éteintes les titres de recettes désignés ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2016	254	Loyers et charges septembre 2016	1 960,74 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	256	Loyers et charges août 2016	379,50 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	264	Loyers et charges novembre 2016	1 960,74 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	266	Loyers et charges décembre 2016	1 960,74 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
2016	275	Loyers et charges octobre 2016	1 960,74 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
<b>Total</b>			<b>8 222,46 €</b>	

- **28-06-22/45 – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – Admission en non-valeur d'une créance éteinte**

Il a été décidé, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrables et d'admettre en créances éteintes, le titre de recettes désigné ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant	Justification d'admission en non-valeur
2021	574	Redevance spéciale 2021	208,60 €	Clôture pour insuffisance d'actifs
<b>Total</b>			<b>208,60 €</b>	

Il a été dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2022.

- **28-06-22/46 – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2022 – Reprise sur provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émises depuis plus de 2 ans**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'effectuer la reprise partielle de la provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émise depuis plus de deux ans d'un montant de 22 575,20 € et de la répartir comme suit :

- Zone de Dieppe : 18 957,11 €,
- Zone hors Dieppe : 3 618,09 €.

Il a été que le montant de la reprise de 22 575,20 € sera imputé à l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

- **28-06-22/47 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL 2022 – Provision pour risques**

Il a été décidé, à l'unanimité, de constituer une provision semi-budgétaire pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 90 750 € sur l'exercice 2022.

Il a été dit que les crédits nécessaires à la provision seront inscrits au budget annexe du centre de santé intercommunal au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

- **28-06-22/48 – Retenue de garantie – Retenue de garantie – Levée de prescription quadriennale dans le cadre du marché n°2012/74 conclu avec la société MARCHAND relatif à la réhabilitation – extension des parkings, du club house et du practice du Golf de Dieppe-Pourville / Lot n°5 : Menuiseries extérieures – serrurerie**

Il a été décidé, à l'unanimité, de lever la prescription quadriennale de la retenue de garantie d'un montant de 1 579,80 € et relative au marché n°2012/74 conclu avec la société MARCHAND et de demander à la trésorerie de lui rembourser cette somme.

- **28-06-22/49 – Retenue de garantie – Levée de prescription quadriennale dans le cadre du marché n°2012/80 conclu avec la société EIFFAGE THERMIE NORMANDIE relatif à la réhabilitation – Extension des parkings, du club house et du practice du Golf de Dieppe-Pourville / Lot n°11 : plomberie – chauffage – ventilation**

Il a été décidé, à l'unanimité, de lever la prescription quadriennale de la retenue de garantie d'un montant de 9 433,30 € et relative au marché n°2012/80 conclu avec la société Eiffage Thermie Normandie et de demander à la trésorerie de lui rembourser cette somme.

- **28-06-22/50 – BUDGET PRINCIPAL – Retenue de garantie – Levée de prescription quadriennale dans le cadre du marché n°2012/70 conclu avec la société JP DENIS relatif à la réhabilitation – extension des parkings, club house et du practice du Golf de Dieppe-Pourville/Lot n°1 : démolition – fondation – gros œuvre**

Il a été décidé, à l'unanimité, de lever la prescription quadriennale pour cette créance, de réintégrer le montant de 2 252,47 € dans les comptes de la collectivité du fait de la fermeture de la société JP DENIS et d'émettre un titre au compte 778 « autres produits exceptionnels ».

- **28-06-22/51 – BUDGET PRINCIPAL – Retenue de garantie – Levée de prescription quadriennale dans le cadre du marché n°2012/55 conclu avec la société JP DENIS relatif à la construction des vestiaires complémentaires du stade des vertus /Lot n°1 : VRD extérieurs**

Il a été décidé, à l'unanimité, de lever la prescription quadriennale pour cette créance, de réintégrer le réintégrer le montant de 1 525,68 € dans les comptes de la collectivité du fait de la fermeture de la société JP DENIS en mai 2019 et d'émettre un titre au compte 778 « autres produits exceptionnels ».

- **28-06-22/52 – BUDGET PRINCIPAL – Retenue de garantie – Levée de prescription quadriennale dans le cadre du marché n°2014/46 conclu avec la société HERBELIN relatif à la rénovation extérieure de l'école de musique d'Offranville**

Il a été décidé, à l'unanimité, de lever la prescription quadriennale de la retenue de garantie d'un montant de 1 455,48 € et relative au marché n°2014/46 conclu avec la société HERBELIN et de demander à la trésorerie de lui rembourser cette somme.

**COMMANDE PUBLIQUE – Rapporteur : M. le Président**

- **28-06-22/53 – Marché d'exploitation d'un point d'apport volontaire des déchets verts**

Monsieur le Président de Dieppe-Maritime a été autorisé, à l'unanimité, à signer et exécuter tous les actes de gestion des marchés indiqués ci-dessous :



N°	Désignation des lots	Titulaire
1	Prestation d'accueil des usagers	IKOS Environnement Site de Val-de-Saane Zone Artisanale VARVANNES 76890 VAL-DE-SAANE SIRET : 398 277 202 00063
2	Prestation de chargement, de transport et de traitement des déchets verts	IKOS Environnement Site de Val-de-Saane Zone Artisanale VARVANNES 76890 VAL-DE-SAANE SIRET : 398 277 202 00063

Il a été dit que les dépenses seront imputées au budget annexe des déchets ménagers et assimilés de Dieppe-Maritime pour les exercices 2022 à 2027.

**L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 19H48.**



**Le Président,**

  
**Patrick BOULIER**

**Affiché le 1<sup>ER</sup> juillet 2022**